

## AVIS DES SOCIETES

### *Mise a jour du prospectus d'émission du Fonds Commun de Placement a Risque TUNISIA AQUACULTURE FUND*

## SAGES CAPITAL

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers  
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96  
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

**Siège social :** B5, B6, Immeuble Molka, les Jardins du Lac, 1053 Tunis

<b>Dénomination :</b>	TUNISIA AQUACULTURE FUND
<b>Forme Juridique :</b>	FCPR
<b>Durée :</b>	10 ans
<b>Agrément CMF :</b>	N°57-2016 du 09-11-2016
<b>Visa CMF :</b>	N°17-0962 du 24-02-2017
<b>Enregistrement au CMF :</b>	17-0962/A001 du 07 décembre 2020
<b>Gestionnaire :</b>	SAGES CAPITA S.A.
<b>Dépositaire :</b>	Société Tunisienne de Banque « STB »

La société de gestion pour le compte de tiers SAGES CAPITAL informe le public et les porteurs de parts qu'une mise à jour du prospectus du Fonds Commun de Placement à Risque TUNISIA AQUACULTURE FUND a été effectuée et qu'elle a porté sur l'élargissement du champ d'intervention du fonds.

Par conséquent l'objet du fonds est modifié comme suit :

#### **Ancien champ d'intervention :**

Le Fonds investira en fonds propres et assimilés y compris sous forme d'obligations convertibles en actions conformément à la législation et à la réglementation en vigueur dans la filière aquacole.

FCPR-Tunisia Aquaculture Fund investira dans des projets du secteur aquacole, en amont et en aval.

#### **Nouveau champ d'intervention :**

Le Fonds investira en fonds propres et assimilés y compris sous forme d'obligations convertibles en actions conformément à la législation et à la réglementation en vigueur dans la filière aquacole **et dans toutes activités liées au secteur de la pêche dans le cadre d'une approche de valorisation des différents maillons de la chaîne de valeur du secteur de la pêche et de l'aquaculture.**

FCPR-Tunisia Aquaculture Fund investira dans des projets du secteur aquacole, en amont et en aval, **et dans des projets de toute autre activité liée au secteur de la pêche.**